

| | |
|---|------------|
| Mission 1 : le combat pour l'emploi local | M1 |
| Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production | A2 |
| Transition énergétique | 285 |

La Commission Permanente,

- VU** le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,
- VU** le régime d'aide exempté n° SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, notamment son point 6.6 relatif aux aides à l'investissement en faveur de la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1511-1 et suivants, L1611- 4, L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil Régional modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,

- VU** la délibération du Conseil Régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route régionale sur la Transition énergétique 2017-2021,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 19 et 20 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif 2019 et notamment le programme « Transition énergétique »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2015 approuvant la subvention au titre d'aide régionale aux économies d'énergie pour les particuliers,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2017 approuvant le règlement de l'appel à projets relatif au développement d'installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 novembre 2018 approuvant la convention avec la SCI l'Ecusson, relative au financement d'installations photovoltaïques dans le cadre de l'appel à projets « développement d'installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 novembre 2018 approuvant la convention avec ENGIE, relative au financement d'installations photovoltaïques dans le cadre de l'appel à projets « développement d'installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation »,
- VU** les délibérations de la Commission permanente du 13 juillet 2018 et du 12 juillet 2019 affectant une autorisation de programme à l'Agence régionale Solutions&co pour le showroom Nantais, au titre du dispositif SMILE,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 juillet 2019 approuvant les subventions au titre des manifestations du Pays de la Loire Energie Tour 2019,
- VU** la convention signée le 10 décembre 2018 entre la Région des Pays de la Loire et ENGIE, relative au financement de l'installation photovoltaïque en autoconsommation collective, sur le parking des Machines de l'Île à Nantes,
- VU** les statuts du Territoire d'Énergie Mayenne adoptés le 25 janvier 1947, modifiés le 10 septembre 2018,
- VU** la déclaration de minimis de Territoires d'Énergie Mayenne,
- VU** les statuts de la SEM SYDELA ENERGIE 44 adoptés le 30 mai 2018,
- VU** la déclaration de minimis de la SEM SYDELA ENERGIE 44,
- VU** les statuts de NKE Watteco adoptés le 22 mai 2018,

- VU** la déclaration de minimis de NKE Watteco,
- VU** les statuts de Alkante adoptés le 18 décembre 2015,
- VU** la déclaration de minimis de Alkante,
- VU** les statuts de Wi6Labs adoptés le 21 juin 2019,
- VU** la déclaration de minimis de Wi6Labs,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

1 - Énergies renouvelables

Méthanisation

ATTRIBUE

les subventions pour un montant total de 1 500 000 € pour des projets de méthanisation, aux dossiers figurant en annexe 1 ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant total de 1 500 000 € ;

APPROUVE

le modèle de convention-type, figurant en annexe 2 ;

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes, conformément au modèle de convention-type adopté dans ce rapport, pour les dossiers figurant en annexe 1.

2 - Mobilité durable

Soutien à la station bioGNV de Mayenne (53)

ATTRIBUE

une subvention de 200 000 € sur une dépense subventionnable de 1 403 000 € HT à Territoire d'énergie Mayenne pour le projet de création de station bioGNV à Mayenne (53) ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 200 000 € pour le projet de création de station bioGNV à Mayenne (53) ;

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et Territoire d'énergie Mayenne, figurant en annexe 3 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

Soutien à la station bioGNV de Montoir de Bretagne (44)

ATTRIBUE

une subvention de 200 000 € sur une dépense subventionnable de 1 559 332 € HT à SYDELA ENERGIE 44 pour le projet de création de station bioGNV à Montoir de Bretagne ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 200 000 € pour le projet de création de station bioGNV à Montoir de Bretagne ;

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et SYDELA ENERGIE 44, figurant en annexe 4 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

Expérimentation d'une subvention aux transporteurs pour l'acquisition de véhicules GNV

ATTRIBUE

les subventions pour un montant total de 80 000 €, aux dossiers figurant en annexe 5.

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 80 000 € pour l'ensemble des dossiers figurant en annexe 5.

APPROUVE

le modèle de convention-type, figurant en annexe 6 ;

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes, conformément au modèle de convention-type adopté dans ce rapport, pour les dossiers figurant en annexe 5.

Pays de la Loire Energie Tour 2020

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 190 000 € notamment pour l'accompagnement de la Région dans l'organisation et l'animation du Pays de la Loire Energie Tour 2020 ;

AUTORISE

la Présidente à signer les pièces afférentes à la consultation dans le cadre d'une commande publique.

3 - Réseaux énergétiques intelligents

Smart Hôtel des Postes à Nantes

ATTRIBUE

une subvention de 170 000 € pour une dépense subventionnable de 695 000 € HT, à la SCI Tertiaire Mixte, pour le financement de l'opération de pilotage intelligent de l'Hôtel des Postes à Nantes ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 170 000 € ;

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et la SCI Tertiaire Mixte, figurant en annexe 7 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

SMILE - BeFlexi - NKE Watteco - Alkante - Wi6Labs

NKE Watteco

ATTRIBUE

une subvention de 17 000 €, pour une dépense subventionnable de 34 285,50 € HT, pour le financement du projet BeFlexi, au titre du dispositif SMILE ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 17 000 € ;

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et NKE Watteco, figurant en annexe 8 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

Alkante

ATTRIBUE

une subvention de 15 000 € à Alkante, pour une dépense subventionnable de 29 550 € HT, pour le financement du projet BeFlexi, au titre du dispositif SMILE ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 15 000 € ;

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et Alkante, figurant en annexe 9 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

Wi6Labs

ATTRIBUE

une subvention de 32 000 € à Wi6Labs, pour une dépense subventionnable de 65 150 € HT, pour le financement du projet BeFlexi, au titre du dispositif SMILE ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 32 000 € ;

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et Wi6Labs, figurant en annexe 10 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

SMILE - Bilan et perspectives de l'association SMILE Smartgrids

ATTRIBUE

une subvention forfaitaire de 40 000 € à l'association SMILE Smartgrids, pour le financement de la réalisation du bilan et de la feuille de route pour 2020 de l'association SMILE Smartgrids ;

AUTORISE

le caractère forfaitaire de cette subvention, ainsi que les conditions de versement prévues dans la convention présentée en annexe 11 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 40 000 € ;

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'association SMILE Smartgrids, figurant en annexe 11 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

SMILE - Showroom Nantais - ajustements administratifs

ATTRIBUE

une subvention de 125 000 € à l'Agence régionale Solutions&co pour la finalisation du showroom nantais au titre du dispositif SMILE dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 13 juillet 2018 ;

ATTRIBUE

une subvention de 35 000 € à l'Agence régionale Solutions&co pour la finalisation du showroom nantais au titre du dispositif SMILE dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 12 juillet 2019 ;

ATTRIBUE

une subvention de 65 000 € à l'Agence régionale Solutions&co pour la finalisation du showroom nantais au titre du dispositif SMILE ;

AUTORISE

le caractère forfaitaire de ces aides qui seront versées selon les modalités prévues dans la convention avec l'Agence régionale Solutions&co ;

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 65 000 € (opération 18D05774).

4 - Dossiers transversaux

Salon Biogaz Europe 2020

ATTRIBUE

une subvention de 20 000 € à BioEnergie Evènements et Services pour une dépense subventionnable de 189 100 € HT pour l'organisation du salon Biogaz Europe 2020 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 20 000 €.

5 - Ajustements administratifs

Annulations

APPROUVE

les demandes d'annulations d'opérations, figurant en annexe 12.

ANNULE

l'affectation d'autorisation d'engagement de 4 000 € votée par délibération de la Commission permanente du 12 juillet 2019.

Modifications

APPROUVE

les demandes de modifications des opérations figurant en annexe 13.

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention entre la Région des Pays de la Loire et ENGIE, figurant en annexe 14.

AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant à la convention.

Prorogation

APPROUVE

la demande de prorogation, figurant en annexe 15.

AUTORISE

pour l'ensemble des dossiers présentés au titre du rapport "Transition énergétique", la prise en compte des factures émises à partir de la date de réception des dossiers par la Région ou par les services instructeurs afin d'assurer le versement des subventions.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs